

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 décembre 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Pascal CHEVROLLIER, Hélène VALLET-DELESTRE, Nicolas LEGUET, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

#### - REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR UN ADJOINT

Le Conseil Municipal autorise le remboursement d'un montant de 89,90 € à Monsieur Pascal CHEVROLLIER pour l'achat d'une bouteille de propane pour la salle des fêtes.

#### - AMÉNAGEMENT D'UNE STATION D'ÉPURATION : EMPRUNT LONG TERME ET PRÊT RELAIS TVA

Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution de deux prêts d'un montant respectif de 56 000 € et de 32 000 €, destinés à financer l'aménagement d'une station d'épuration, aux conditions suivantes :

- Prêt de 15 ans d'un montant de 56 000 € au taux fixe de 3,54 % à périodicité trimestrielle, frais de dossier de 150 €.
- Prêt relais TVA de 24 mois avec différé d'amortissement d'un montant de 32 000 € au taux révisable Euribor 3 mois moyenné de 1,913 % (index novembre 2013) à périodicité trimestrielle, frais de dossier de 150 €.

#### - DÉLIBÉRATION N°2013/11/09 DU 28/11/2013 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE STATION D'ÉPURATION : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE (question ajoutée à l'ordre du jour)

Lors de la rédaction de la délibération pour la marché de travaux de la station, une erreur matérielle a été commise dans le montant de l'option (-) 10 591,00 € HT au lieu de (-) 10 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide la rectification de la délibération n°2013/11/09 du 28/11/2013 de la façon suivante : "l'option 1 (dégrilleur manuel) pour un montant de (-) 10 500,00 € HT". Il est précisé que le montant total du marché s'élève à 155 338,70 € HT.

A La Jaille-Yvon, le 16 décembre 2013  
Le Maire,  
Maryline BOIVIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maryline Boivin'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'MAIRIE DE LA JAILLE-YVON' at the top and 'Maine et Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a figure, possibly a saint or a historical figure, surrounded by a decorative border.